

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2659

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Entretien d'espaces publics communautaires dans le cadre d'une politique d'insertion sociale -  
Autorisation de signer une convention avec la Commune

service : Direction de la propreté

**Rapporteur : Monsieur Quiniou**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévéque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

**Absents non excusés :** M. Guimet.

**Séance publique du 12 décembre 2011****Délibération n° 2011-2659**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Entretien d'espaces publics communautaires dans le cadre d'une politique d'insertion sociale -  
Autorisation de signer une convention avec la Commune**

service : Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Commune de Fontaines sur Saône souhaite développer, sur son territoire, une politique d'insertion sociale et professionnelle en faveur des habitants durablement exclus du marché du travail et qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

L'activité de nettoyage de certains espaces publics des quartiers classés au titre de la politique de la ville et relevant de la compétence communautaire pourrait servir de support à ce dispositif d'insertion. Pour ce faire, une convention devrait intervenir entre la Commune de Fontaines sur Saône et la Communauté urbaine de Lyon, s'appuyant sur l'article L 5215-27 du code général des collectivités territoriales, comme c'est le cas aujourd'hui à Lyon (La Duchère) ou Rillieux la Pape par exemple.

Dans le cadre de cette convention, la Commune de Fontaines sur Saône mettrait en œuvre le dispositif d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, en prenant en charge et en organisant leur intervention pour le nettoyage d'espaces communautaires.

Les activités de nettoyage concernées sont les suivantes :

- le balayage des caniveaux, des emplacements de stationnement, des trottoirs,
- le nettoyage des entourages d'arbres (enlèvement des papiers, boîtes, bouteilles, etc.),
- le ramassage des déchets (papiers, feuilles, déjections canines, etc.),
- le désherbage manuel des espaces par arrachage régulier des herbes,
- le lavage (caniveaux, trottoirs, etc.),
- le balayage ou soufflage et le ramassage des feuilles mortes,
- le déneigement par salage ou raclage,
- le signalement d'anomalies (corbeilles de propreté pleines, dépôts sauvages, etc.).

Les espaces publics communautaires concernés, situés dans le secteur des marronniers, sont les suivants : rue Ampère, parking de l'Office public de l'habitat (OPH) rue Ampère, place de la Chardonnière, allée de la Chardonnière, allée des Cèdres, rue Curie, rue du 8 mai 1945. Compte tenu des fréquences de nettoyage nécessaires, ils représentent une surface totale de 54 348 mètres carrés par semaine.

La Communauté urbaine s'engagerait à verser à la Commune de Fontaines sur Saône une contribution financière annuelle de 39 585 € (révisée chaque année à hauteur de 1,5 %), correspondant au coût du nettoyage des espaces concernés.

La convention à intervenir entrerait en vigueur le 1er janvier 2012 et serait conclue pour une durée de 1 an à compter de cette date et reconduite tacitement trois fois une année ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Fontaines sur Saône pour l'entretien d'espaces publics communautaires dans le cadre d'une politique d'insertion portée par la Commune.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - fonction 813 - compte 657 341 - opération n° 2468.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.**